

le lien

Lettre d'informations aux #Buralistes



#80 - Informations relatives suite à l'épidémie Covid-19

Chers buralistes,

Après la mise en place d'une cellule de suivi Covid-19 à la Confédération le 3 mars dernier, je souhaite vous apporter de nouveaux éléments à votre connaissance.

Les annonces et les propos du Président de la République d'hier soir, sur la crise sanitaire internationale sans précédent du Covid-19, nous amènent à prendre un certain nombre de décisions

Nous tenons à préciser qu'aucune fermeture de nos établissements n'est évoquée à ce jour

Nous sommes en contact avec les élus départementaux des premières zones clusters identifiées. Cela nous permet de suivre attentivement l'évolution économique pour l'ensemble des collègues concernés.

Nous restons également en liaison permanente avec nos collègues italiens, qui maintiennent leur activité au titre des dérogations accordées par l'État.

Nous échangeons également directement avec le ministère de l'Économie ainsi que celui de l'Action et des Comptes publics et les organisations professionnelles (CPME).

Philippe Coy participera à une réunion de crise ce lundi 16 mars à 9h au ministère de l'Économie.

De même, les échanges sont permanents avec Logista pour mesurer et accompagner la situation économique sur notre activité. Il en est de même avec les autres acteurs de la filière.

Dans ce cadre, nous vous demandons de prévenir votre président départemental de toute évolution pouvant vous impacter (fermeture d'établissement, cas déclaré etc.)

La Confédération s'est mobilisée pour la mise en place de mesures de soutien et

s'assurer que les buralistes concernés bénéficieront de mesures spécifiques (report de charges sociales et fiscales; mesures de chômage partiel, etc.)

**Téléchargez le document CPME
"Démarches - aides accordées aux entreprises"**

Les gestes de prévention à adopter dans vos établissements

Les buralistes sont appelés à jouer un rôle important de relais et d'apaisement dans l'épreuve que notre pays partage avec ses voisins.

Nos points de vente ne sont pas des lieux confinés mais des espaces d'accueil de flux

Les buralistes sont appelés à continuer leur rôle de lien social et d'accueil de leurs clients.

Cela n'est possible que si les règles sanitaires, recommandées et mises en place par les autorités sanitaires, sont simplement mais strictement respectées;

- pas de contact physique avec le client ;
- distance, autant que faire se peut (environ un mètre), à maintenir avec les clients ;
- affichage de conseils et instructions.



**Télécharger l'affiche de
Santé Publique**

La Confédération des buralistes reste à votre écoute pour toute question. Vous pouvez nous joindre aux coordonnées suivantes

01 51 21 10 00

laconfederation@buralistes.fr



**CONFÉDÉRATION
DES BURALISTES**
COMMERÇANTS
D'UTILITÉ LOCALE

Confédération des buralistes
23/25 rue Chaptal
75009 PARIS
maisondesburalistes.fr



Cet email a été envoyé à buralgestion@orange.fr par la Confédération des buralistes.
Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime au traitement des données à caractère personnel vous concernant.

[Se désinscrire](#)